

2025/15/12/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à seize heures, le quinze décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, ROYANT Helen, MOIZAN Anne-Marie, GUEGUEN Annick, LE GOFF Jeannine, ULLIAC Morgane formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : LE FUR Françoise, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GOUJARD Laurine

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis,

Procuration(s) : BAUDET Dannie à GUEGUEN Annick.

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITÉ, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/12/2025

Reçu en Préfecture de VANNES le 24.12.2025

Convocation affichée le : 05/12/2025

Publié ou notifié le 30.12.2025

Nombre de Conseillers :

Certifié exécutoire le 30.12.2025

En exercice : 12

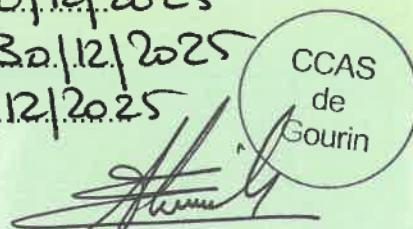
A GOURIN, le 30.12.2025

Présents : 7

Le Président,

Procuration (s) : 1

Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

3- CCAS – POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DU CCAS

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2023 l'autorisant à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG 56) déterminant les conditions d'intervention du CDG dans le cadre d'un accompagnement à la gestion des données personnelles et de la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le CDG 56 ayant été désigné Délégué à la Protection des Données (DPD), un travail de fond est engagé depuis cette date. Plusieurs mesures techniques et organisationnelles ont déjà été mises en place. Dans la continuité des actions déjà réalisées, il apparaît nécessaire de mettre en place un règlement relatif à la politique de gestion des données personnelles.

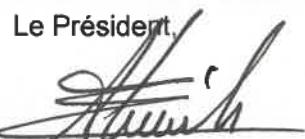
Le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan a donné un avis favorable à l'unanimité à ce règlement lors de sa séance du 9 décembre 2025.

Le Règlement de Gestion des Données Personnelles sera affiché et remis à chaque agent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'**UNANIMITÉ**
AUTORISE Le Président à signer le règlement

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 15 décembre 2025

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY